



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 16 juin 2022

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h19 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Bertez Bruno	Langlois Nathalie	Spoerry Maria
Chappuis Corinne	Pautz Geoffroy	Staub Christophe
Chappuis Jacques	Perrin Sébastien	Weber Fabrice
Chappuis Miguel	Saugy Nicolas	

La Présidente annonce la démission de Mme Vanessa Bridel et le départ de la commune de Mme Alexandra Zimmermann.

La Présidente procède à l'assermentation de M. Vincent Légeret et Mme Camille Légeret.

Présents : 26	Excusés : 11	Absents : 0	Total : 37
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 24 mars 2022
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 4/2022 - Rapport de gestion 2021
6. Préavis municipal n° 5/2022 - Comptes 2021
7. Préavis municipal n° 6/2022 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.-- pour l'installation du système GastroVert Private
8. Préavis municipal n° 7/2022 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'200.-- pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » ECA n° 83, parcelle 157
9. Préavis municipal n° 8 /2022 - Demande de crédit d'études de CHF 65'000.- pour la réfection de quatre chemins communaux, dans le cadre des améliorations foncières
10. Nomination du bureau, art. 8 du règlement du conseil général
11. Renouvellement de la désignation des membres des commissions de gestion et des finances, art. 34 et 35 du règlement du Conseil général
12. Nominations complémentaires
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

Aucune modification n'est demandée.

La Présidente passe au vote.

Résultats : **OUI : 22** **NON : 0** **Abstentions : 3**

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 22 voix.

3. Communications de la Présidente

La Présidente se réjouit de toutes les activités proposées au sein de la commune mises en place dernièrement. Il y a notamment les activités proposées par l'union des sociétés locales ainsi que celles présentées à la population le 14 juin et d'autres projets en cours. Elle invite les conseillers à encourager la population qui ne fait pas partie du conseil à manifester de l'intérêt pour ces manifestations.

4. Communications de la Municipalité

M. Claude Küng : Au vu des grosses chaleurs annoncées, il aborde le sujet de l'eau dans notre commune, plus particulièrement celle du robinet. La consommation moyenne pour les habitants en cette période de l'année est d'environ 140 m³ soit 140'000 litres d'eau par jour. La production des captages de la commune est de 110 m³ soit 110'000 litres par jour. La commune doit acheter à l'AIEJ environ 30 m³ soit 30'000 litres d'eau par jour. Les 5 captages de la commune diminuent (Débits au 10/02/22 : 283 m³, au 16/04/22 : 153 m³, au 16/06/22 : 108 m³). Au vu de ce qui précède, la Municipalité va sensibiliser la population à économiser l'eau. C'est-à-dire porter une attention particulière au remplissage des piscines, des jacuzzis, des arrosages automatiques etc.

Concernant la surveillance des sacs taxés dans les moloks, il y a des contrôles de la part de GEDREL qui mandate la société VALORS SA pour procéder, lors de l'évacuation des sacs qui sont dans les moloks, à un contrôle une fois par année pour connaître les non-respects, c'est-à-dire les sacs noirs, les différents sacs plastiques ou les déchets directement mis dans les moloks. Lors du dernier contrôle effectué le 9 juin dernier, il y avait des sacs non conformes. Ces sacs ont été vidés et contrôlés par les employés de la commune qui n'ont trouvé aucune adresse donc aucun élément pour pouvoir procéder à l'amende.

Les éclairages publics vont passer au LED. La Municipalité a demandé une offre à Stücki Électricité et à la Romande Energie avec la possibilité d'incorporer la télégestion, ce qui va permettre à la Municipalité de gérer le flux lumineux de l'éclairage, et ainsi faire une économie au niveau financier et avoir une diminution drastique de la pollution lumineuse. Un préavis va être présenté au prochain conseil.

Les travaux de réfection du réseau d'épuration de la zone Est, c'est-à-dire du bâtiment de la route de Berne n°3 à la cure vont durer environ 2 mois.

5. Préavis municipal n° 4/2022 - Rapport de gestion 2021

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Michel Jaquier, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. La commission demande, entre autres :

- de regrouper les informations générales dans un document à part. Le rapport de gestion ne devrait contenir que les informations de l'année traitée.
- une meilleure gestion du délai de l'envoi du rapport de gestion. Elle souhaiterait recevoir les rapports de gestion et des comptes au plus tard fin mars afin de pouvoir traiter les informations dans les meilleures conditions.
- d'envisager une optimisation de l'utilisation des véhicules et de tenir un carnet de contrôle pour le kilométrage de chaque véhicule, afin de maîtriser ces coûts, car elle constate, à propos de la consommation du carburant de la commune, une différence de 10% entre le budget initialement prévu et la facture finale 2021.

Elle salue l'investissement des membres de la Municipalité à la suite de la démission de Mme L. Staub.

La commission de gestion recommande d'approuver le préavis.

M. Philippe Thévoz prend la parole et apporte quelques précisions sur le rapport de gestion 2021.

Le volume du rapport de gestion 2021 est important afin d'apporter un maximum d'informations, mais il est conscient que ce rapport devient illisible à cause de son volume important. La Municipalité avait l'intention de le refondre, mais compte tenu de la nouvelle législature et des nouveaux conseillers, il lui semblait important que le rapport contienne le plus grand nombre d'informations, au moins cette première année de législature. Le rapport de gestion 2022 devrait être moins volumineux.

Concernant le délai, la Municipalité trouvait intéressant que la commission de gestion ait le rapport de gestion, accompagné du rapport sur les comptes. Les comptes sont bouclés fin mars. Début avril, la révision des comptes est faite. Ainsi, il est impossible d'organiser une rencontre avec la commission de gestion avant mi-avril. Cela laisse 8 semaines à la commission de gestion pour étudier le rapport de gestion. Dans les communes alentours, c'est également le cas.

Au sujet de la consommation de carburant, une réflexion est en cours pour définir si un relevé est à faire tous les trois mois ou si un carnet est mis à disposition pour y noter les utilisations des véhicules.

La Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Mme Christina Zimmermann trouve que c'est effectivement bien de recevoir les rapports mi-avril, mais cette année, les rapports ont été transmis fin avril. La commission ne s'est réunie que le 26 avril 2022. Deux semaines ont été perdues. Elle demande si ce serait possible de repousser la séance du mois de juin à la fin du mois pour laisser plus de temps à la commission de gestion.

La Présidente répond que les dates des séances du conseil général sont fixées par la Municipalité.

M. Denis Pichonnat indique que l'idée du carnet de route des véhicules de la commune est une bonne chose. Avec plusieurs employés communaux, en cas d'infractions du code de la route, la commune peut savoir tout de suite qui a commis l'infraction.

M. Gilles Cloux demande si le carburant est toujours pris à la station.

M. Philippe Thévoz répond que c'est en principe le cas.

M. Gilles Cloux indique que pour une commune, il serait peut-être intéressant d'avoir une citerne de 1'000 ou 2'000 litres pour la remplir de carburant. Stocker du carburant peut permettre une économie.

M. Philippe Thévoz répond qu'il faudrait trouver la citerne.

M. Alexandre Vaney indique que par rapport aux années précédentes, avoir le rapport de gestion avant celui des comptes est une bonne chose. Il n'est pas forcément nécessaire d'avoir les deux rapports simultanément. Avoir le rapport de gestion permet de travailler avant et ensuite revoir la Municipalité pour en rediscuter.

M. Philippe Thévoz répond que c'est à la commission de gestion de le demander pour l'année prochaine.

M. Michel Jaquier indique que dans le règlement, la commission doit remettre son rapport 10 jours avant la séance du Conseil. Cette année, cela faisait le 6 juin. Lors d'une discussion avec Mme la Présidente, le préfet a demandé l'année passée, à ce que le délai des 10 jours soit tenu surtout que le règlement le stipule. Les jours fériés ne pouvant pas être déplacés, il serait bien que le rapport de gestion soit transmis avant Pâques si cela tombe mi-avril.

La Présidente ajoute que le délai de 10 jours se justifie par le fait que ce rapport doit être joint à la convocation de l'assemblée ou mis à disposition des membres au bureau communal. Le bureau prépare dans les 10 jours avant l'assemblée l'envoi des convocations. Cette année, le rapport a été envoyé dans un second temps car il a été reçu après l'envoi des convocations.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 25 NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 5/2022 - Comptes 2021

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Michel Jaquier, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. L'exercice de l'année 2021 se montre positif. La lisibilité des commentaires en regard des comptes a donné entière satisfaction. La commission recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 25 NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 6/2022 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.-- pour l'installation du système GastroVert Private

M. Claude Küng apporte des précisions. Gastro-Vert permet l'optimisation de la gestion des déchets urbains et leur valorisation énergétique. C'est un service de collecte des restes alimentaires non-compostables provenant des ménages. Ces restes d'aliments permettent la production de biogaz qui servira à produire de l'électricité ainsi que de la chaleur pour le chauffage à distance et la fabrication d'engrais pour l'agriculture. L'avantage pour les ménages est une baisse des déchets mis dans des sacs taxés d'environ 30%. Au lieu d'être dans un sac taxé, les aliments vont être mis dans un sac se trouvant à l'intérieur d'un bio-seau.

Le fonctionnement est simple. Chaque ménage peut obtenir un bio-seau, mis à disposition gratuitement par la commune, avec des sacs compostables que l'on peut trouver à chaque point de collecte. Une carte d'accès est mise également à disposition pour chaque ménage qui le désire, à la suite d'un dépôt de CHF 20.-. Cette carte permet l'ouverture du système pour déposer le sac dans le Twins (point de collecte). Le point de collecte est composé de deux bacs verrouillés par un châssis. Sur la commune, on trouvera deux points de collecte : un à la déchetterie et un à la Mellette.

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. Mauro Re lit le rapport de la commission ad hoc. La commission ad hoc invite les Conseillers à valider la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.- pour l'installation du système Gastro-Vert Private (gestion des déchets cuisinés – SATOM SA).

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. Elle invite les Conseillers à accepter le préavis. La Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Jaquier indique que ces aliments sont odorants et demande la fréquence des vidanges des points de collecte.

M. Claude Küng répond que la vidange se fait quand le point de collecte indique à la SATOM que le bac est plein. Il n'y a pas de ramassage prévu chaque semaine. C'est suivant les indications du point de collecte.

M. Michel Jaquier demande s'il peut se passer un mois sans vidange ce qui peut être le cas notamment en été, qui est une période où les gens sont peu chez eux et déposent donc moins de déchets.

M. Claude Küng répond qu'il doit se renseigner pour une vidange anticipée. Il pense que cela peut se faire et regardera avec GastroVert.

M. Mauro Re demande quelles seront les conséquences pour la commune dans le cas où une personne met quelque chose qu'il ne faut pas dans le point de collecte.

M. Claude Küng répond que c'est une bonne question. C'est un point qui n'a pas été discuté lors de la séance avec GastroVert. Comme il faut avoir une carte d'accès pour déposer des déchets, cela peut restreindre le nombre de personnes, mais trouver la personne qui aurait commis l'infraction semble impossible. Selon lui, il n'y aurait normalement aucune conséquence pour la commune.

M. Gilles Cloux trouve que c'est dommage de ne pas avoir un point de collecte au centre du village car pour atteindre celui de la déchetterie notamment, l'emploi d'un véhicule est presque obligatoire.

M. Claude Küng répond que c'est possible d'en mettre un supplémentaire dans les années à venir. On estime un Twins pour environ 200 habitants. Le choix de la déchetterie a été fait, car au centre du village il y a déjà un emplacement prévu pour un deuxième molok. Sur la question des odeurs, malgré les dires comme quoi les points de collecte ne sont pas odorants, il reste sceptique.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 23** **NON : 0** **Abstentions : 2**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 23 voix.

8. Préavis municipal n° 7/2022 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'200.-- pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » ECA n° 83, parcelle 157

M. Claude Küng apporte des précisions sur le lieu dont il est question dans le préavis. La conduite de la source alimentant le rural du bâtiment des Balances est défectueuse. La conduite existante a des fuites depuis le réservoir qui se trouve sur le côté gauche en montant le chemin de la Croix-Neuve. Le débit mesuré le 12 mai, au réservoir, est de 8 litres/min., ce qui fait 480 l/h et en un jour 11'520 litres/j. Il est important de savoir qu'une vache laitière consomme au maximum 240 litres par jour. On peut donc théoriquement mettre 48 vaches laitières dans ce bâtiment. La quantité d'eau perdue est importante et il faut éviter cela. Une précision supplémentaire est que la conduite du captage au réservoir a été refaite en 2012.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Mauro Re lit le rapport de la commission ad hoc. La commission ad hoc invite les Conseillers à valider le préavis.

A la suite, M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. Elle invite les Conseillers à accepter le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 25 NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 8 /2022 - Demande de crédit d'études de CHF 65'000.- pour la réfection de quatre chemins communaux, dans le cadre des améliorations foncières

M. Philippe Thévoz apporte des précisions sur les préavis. La commune a fait une étude sur tous ses chemins communaux et leur utilisation par les agriculteurs. Des subventions qui peuvent monter jusqu'à plus de 70% peuvent être octroyées pour des chemins utilisés par des agriculteurs. Cela concerne leur entretien et les adaptations effectuées pour les nouveaux véhicules agricoles, plus lourds et plus larges qu'auparavant. Une douzaine de chemins entrent dans le cadre de cette étude. Il s'agit de réaliser ces travaux sur une dizaine d'années. Pour ce faire, trois étapes ont été définies pour avancer dans ce programme d'améliorations des chemins communaux. Pour réaliser la première étape, la Municipalité propose ces quatre chemins : chemin de la Chérard, chemin des Bossons, chemin de Molliebaudin et chemin de l'Épinette. Le chemin de la Chérard est à la fois utilisé par des agriculteurs, mais également par les forestiers, ce qui permet l'obtention de subventions supplémentaires. C'est aussi le cas pour le chemin de Molliebaudin. Pour le chemin des Bossons, les subventions sont présentes si le chemin fait 3 mètres de large. Les travaux concernant ces chemins sont prévus pour l'année prochaine. De plus, des honoraires des bureaux d'étude doivent être payés pour effectuer les études nécessaires pour les travaux.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Mauro Re lit le rapport de la commission ad hoc. Elle invite les Conseillers à accepter le crédit d'études de CHF 65'000.- pour la réfection de quatre chemins communaux dans le cadre des améliorations foncières tel que présenté.

A la suite, M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. Elle invite les Conseillers à accepter le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Ruiz demande pourquoi est-ce qu'il faut dépenser CHF 65'000.-- pour des chemins qu'il faut réparer. L'argent pourrait être directement mis dans les réparations au lieu des études.

M. Philippe Thévoz répond que c'est pour payer les honoraires de Gemetris qui fera le lien avec les services compétents dont la DGMR. Il y a beaucoup d'éléments à vérifier, à analyser avant de refaire la route. Des études doivent être faites notamment sur le matériel qui est en place, sur l'épaisseur de la route, etc.

M. Jean-Marc Ruiz demande si ces études sont subventionnées.

M. Philippe Thévoz répond que l'étude fait partie des subventions.

M. Gilles Cloux indique que, au sujet des chemins communaux, les tracteurs passent par le chemin de la Combe et grimpent le talus de M. Kolly. Il se demande s'il n'est plus suffisamment dimensionné pour le passage des tracteurs, malgré le fait que c'est privé. Le chemin de la Combe est utilisé même s'il est privé par les agriculteurs qui le détruisent.

M. Vincent Légeret demande si les propriétaires, qui ont un chemin qui jouxte un des quatre chemins qui vont être refaits, vont être approchés.

M. Philippe Thévoz répond que c'est le cas. Des informations seront transmises aux riverains pour se renseigner sur des aménagements particuliers en fonction de leur propriété qui longe les chemins.

M. Alexandre Vaney demande quel revêtement va être utilisé pour les chemins.

M. Philippe Thévoz répond que le chemin de la Chérard va être goudronné de haut en bas à cause de la pente et c'est déjà le cas. C'est également le cas pour le chemin des Bossons.

La Présidente indique qu'il est question du crédit d'étude et non du revêtement des chemins. Elle demande si les études pourront préciser le revêtement adéquat pour chaque chemin.

M. Philippe Thévoz indique que c'est déjà défini. Pour la plupart, c'est en dur.

M. Mauro Re s'interroge sur le nombre de chemins. Il comprend que les agriculteurs et les forestiers doivent avoir accès à leur zone exploitée et qu'ils doivent aussi pouvoir ressortir ce qu'ils y produisent. Les tracteurs et les débardeurs peuvent aller partout, mais pour d'autres systèmes d'exploitation, ce n'est pas le cas.

Il revient également sur le fait de goudronner la forêt et il souhaiterait que lors des étapes suivantes une réflexion soit menée sur le fait de garder ou non un accès, mais également s'il est nécessaire de goudronner ou non.

M. Philippe Thévoz précise que pour les chemins utilisés par l'exploitation forestière, c'est le service forestier qui va décider des dessertes en fonction des engins qui doivent y accéder.

M. Gilles Cloux indique que si on continue la Chérard en suivant le sentier, on peut observer des tapis en caoutchouc qui dépassent, des briques de verre ainsi que des morceaux d'évier. Il y a du boulot pour tout cacher.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 24 NON : 0 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté avec 24 voix.

10. Nomination du bureau, art. 8 du règlement du conseil général

Selon l'article 8 du règlement du Conseil Général, le bureau doit être nommé chaque année à l'exception du secrétaire. Pour ce faire, le vice-président, M. Jeremy Cloux prend la parole. Il salue les municipaux ainsi que les conseillers. Il remercie la Présidente, Mme Martine Borgeaud, pour tout le travail effectué.

Pour la présidence, Mme Martine Borgeaud est proposée et accepte le poste. Elle est nommée par acclamation.

La Présidente reprend la parole.

Pour le renouvellement de la vice-présidence du Conseil, M. Jeremy Cloux poursuit à ce poste. Il est nommé par acclamation.

Pour les postes de scrutateurs, M. Michel Jaquier poursuit et Mme Christina Zimmermann remplace Mme Alexandra Zimmermann. Ils sont nommés par acclamation.

Pour les postes de scrutateurs suppléants, M. Jonathan Pichonnat ainsi que Mme Jessica Mellioret sont en place et poursuivent. Ils sont nommés par acclamation.

Le bureau est reconduit pour une année sachant que la secrétaire est nommée pour la législature complète.

11. Renouvellement de la désignation des membres des commissions de gestion et des finances, art. 34 et 35 du règlement du Conseil général

Chaque année la commission des finances ainsi que la commission de gestion doivent être renommées.

Pour la commission de gestion, M. André Kolly démissionne. Mme Christina Zimmermann se propose et est nommée par acclamation. Le poste de suppléant devient vacant et c'est M. Vincent Légeret qui se propose. Il est nommé par acclamation.

Pour la commission des finances, Mme Catherine Jaccard-Cloux se retire de la suppléance. M. François Villars déjà membre de la commission, prend la place de suppléant. Pour la place vacante, Mme Fanny Bertholet est proposée et acceptée. Elle est nommée par acclamation.

12. Nominations complémentaires

Un poste est vacant pour la commission de recours en matière d'impôts ou de taxes communales. M. Michel Jaquier et Mme Isabelle Mermoud sont déjà en place. Mme Catherine Jaccard Cloux est proposée, mais elle refuse le poste. M. Denis Pichonnat se propose et est nommé par acclamation.

13. Divers et propositions individuelles

M. Denis Pichonnat donne quelques informations concernant le CCSPA (centre collecteur de sous-produits animaux). Une séance du conseil intercommunal a eu lieu le mercredi 30 mars 2022 à la salle communale des Cullayes. M. Denis Pichonnat ainsi que M. Claude Küng y ont assisté. L'association se porte bien.

Les comptes 2021 ont été bouclés avec un excédent de CHF 16'578.--. Le budget 2023 présente un excédent de CHF 10'931. --. Environ 200 tonnes de déchets ont été recueillis à Moudon, ce qui fait une augmentation de 11% par rapport à l'année 2020. Les panneaux photovoltaïques sont en fonction sur le toit du bâtiment. Leur production est d'environ 25 %. Le nouvel équarrisseur, M. Frédéric Alecce donne entière satisfaction. M. Luc Chevalley est nommée remplaçant. L'ancien équarrisseur, M. Thoney a de la peine à quitter la villa de fonction.

M. Jean-Marc Ruiz trouve que l'entrée du village est magnifique et félicite les efforts de présentation. Il indique que le blason est trop incliné et donc invisible. Il serait bien de le redresser.

La Municipalité prend note de cette remarque.

Mme Christina Zimmermann demande à Mme Carol Gachet des nouvelles sur l'achat de la maison au chemin de l'église qui avait été discuté en début d'année.

Mme Carol Gachet répond que la Municipalité a acheté la maison, mais le projet n'a pas bougé car le PGA n'a pas encore été approuvé. La Municipalité va essayer de faire accepter le PGA d'ici la fin du mois dans la mesure du possible.

M. Thierry Ruch demande premièrement si la Municipalité a des retours sur l'efficacité des parois anti-bruit. Il indique qu'il est déçu de cet investissement. Il demande ensuite si l'achat de sources privées par la commune est toujours d'actualité.

M. Claude Küng répond que concernant les sources c'est toujours d'actualité.

M. Philippe Thévoz répond que pour les parois anti-bruit, la Municipalité a eu des retours d'habitants pas totalement satisfaits par ce dispositif. La Municipalité va essayer d'aller vers la DGMR pour qu'ils fassent une analyse après construction de ces parois anti-bruit en espérant qu'ils entrent en matière pour ces contrôles.

M. Gilles Cloux indique qu'il est content qu'il n'y ait plus de bus TL avec deux étages. Il y a une grosse différence de bruit. Il ajoute que lors d'un Conseil précédent, une discussion sur des poubelles vers les tables de pique-nique a été menée. Il demande ce qu'il en est.

M. Mathieu Villet répond que c'est en projet avec les employés communaux. Ils regardent quel mobilier peut être ajouté dans notre espace public et qu'est-ce qui peut être construit par les employés communaux. La Municipalité attend le martelage des arbres pour pouvoir utiliser ce bois.

M. Denis Pichonnat estime qu'une personne qui va pique-niquer en forêt peut emporter ses déchets. Il indique également que le trottoir qui va de chez M. Martin jusqu'au chalet appartenant à la commune est couvert d'herbe. Il demande s'il est prévu de désherber ce trottoir avant qu'il ne se dégrade trop.

M. Philippe Thévoz répond que rien n'est prévu car le chemin n'est pas beaucoup utilisé. Il n'est pas déneigé en hiver car c'est une source potentielle de danger pour la circulation de la route de Berne. L'entretien n'est pas au programme. Par la suite, il faudra déterminer si ce trottoir est à conserver.

M. Denis Pichonnat indique que ce bout de trottoir appartient à la commune. Il serait dommage de devoir payer pour refaire ce chemin quand son état sera trop dégradé.

La Municipalité prend note de cette remarque.

Mme Camille Légeret demande si, à la place de jeux, une barre cassée peut être remplacée car les ballons se retrouvent actuellement sur la route et c'est dangereux pour les enfants.

M. Mathieu Villet répond qu'un devis a été demandé à un menuisier du village pour refaire le pourtour. La place de jeu va être refaite et de nouveaux projets vont être présentés prochainement au Conseil. Temporairement, quelque chose peut être bricolé car malheureusement l'entreprise qui a construit ce terrain de sport est tombée en faillite.

M. Gilles Cloux indique qu'à la ferme Pauli, des cailloux sont lancés sur les vitres. Il demande si c'est possible de fermer les volets pour éviter les débris de verre sur le trottoir. Il y en a déjà et cela peut blesser un chien.

Mme Carole Gachet indique que le forum de proximité a eu lieu mardi. Il a connu un succès important avec une quarantaine de personnes présentes pour écouter divers projets. Elle ajoute qu'il y a eu diverses propositions de projets participatifs : permaculture, poulailler communautaire, forêt gourmande, covoiturage, babysitting. D'autres envies ont émergé de cette soirée. La Municipalité va réfléchir à comment mettre en place une plateforme d'échanges entre les habitants de la commune (outils de jardin, remorques, ...)

De plus, la Municipalité a décidé d'intégrer l'association Zéro déchet avec l'idée de promouvoir l'utilisation de vaisselle recyclable pour les manifestations. Cette association propose également des petites activités sur le recyclage de déchets.

M. Philippe Thévoz fait un rappel des événements qui ont lieu dans la commune prochainement : le 1^{er} août (le feu pour la fête nationale), le 13 août (le four à pain), le 27 août (un festival de musique, la Bouêlée), le 2 octobre (la course de caisse à savon), le 13 octobre (le Conseil Général) et le 14-15 octobre (vin cuit).

M. Mathieu Villet explique le festival de musique, la Bouêlée. Le but de cet événement est pour la commune de tester l'engouement de la population pour ce genre d'événement et d'apporter des modifications si besoin l'année prochaine.

M. Jean-Marc Ruiz demande pourquoi le festival s'appelle la Bouêlée.

M. Mathieu Villet répond que la Municipalité a beaucoup débattu sur le nom. Au bout d'un moment, tout le monde en avait un peu marre. Quelqu'un a poussé une bouêlée et c'est comme ça que le nom s'est imposé. Il ajoute qu'une bouêlée provient du patois fribourgeois et désigne un cri. Tous les détails du festival sont dans le Rossignol.

M. Thierry Ruch ajoute que pour le dixième anniversaire, le tracé de la course à savon est plus long pour être la course la plus longue de Suisse. Le parcours se fera de Molliebaudin jusqu'au collège. Un itinéraire est prévu pour les habitants de la Mellette pour pouvoir rentrer et sortir du quartier. Les habitants du village sont comme chaque année cantonnés chez eux. La manifestation cherche toujours des bénévoles.

M. Philippe Thévoz indique que lors de cette fête un vide grenier va être organisé. Les nouveaux citoyens ainsi que les nouveaux adultes vont être invités à un repas pour les accueillir dans la commune. Il ajoute que le prochain Conseil est le 13 octobre et l'association des Vingt cuits organisera son événement traditionnel avec une fondue le samedi soir 14 octobre à la salle du Tilleul.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h14.


Martine Borgeaud
Présidente




Marion Villars
Secrétaire